



**CONSEIL DE QUARTIER
DU VIEUX-QUÉBEC-CAP-BLANC
COLLINE PARLEMENTAIRE**

RAPPORT ANNUEL 2016

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
1.1 Membres au 31 décembre 2016 (notes jusqu'au 10 avril 2017)	5
1.2 Fonctionnement	5
1.3 Participation aux assemblées	6
1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement	6
2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (DU 25 AVRIL 2016 AU 10 AVRIL 2017)	8
2.1 Port de Québec (APQ)	8
2.1.1 Comité de vigilance des activités portuaires (ville de Québec, gouvernement du Québec et citoyens) CVAP	8
2.1.2 Secteur de l'Anse-au-Foulon/Cap-Blanc, silos de granules de bois	9
2.1.3 Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC).....	9
2.1.4 Spa Nordique à l'Anse Brown	10
2.2 Table de concertation du Vieux-Québec.....	10
2.3 Déménagement de l'Hôtel-Dieu et disposition de certains terrains et immeubles	12
2.4 Offre de loisirs Vieux-Québec, piscine A. Couture Collège François-de-Laval	13
2.5 Hébergement illégal.....	14
2.6 Implications-interventions dans la communauté.....	14
2.6.1 Intersections dangereuses pour piétons.....	14
2.6.2 Projet compost	15
2.6.3 Jardins communautaires.....	15
2.7 Consultations en amont, participations à divers comités, présentations et	16
autres implications	
2.7.1 Consultations en amont.....	16
2.7.2 Table de concertation vélo des conseils de quartier.....	16
2.7.3 Projets prioritaires Vélo pour le Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire	17
2.7.4 Piste cyclable dans le vieux port de Québec et sur Dalhousie	17
2.7.5 Présentations-conférences au Conseil de quartier.....	17
2.7.6 Autres implications	18
2.8 Cadre de référence et plan pour nos actions	18
2.8.1 Initiative « Vision » pour notre quartier	18
2.8.2 Plan d'action du Conseil pour 2016-2018	19
2.9 Médias, communications et Facebook	20
2.10 Plaintes, interventions de citoyens (25 avril 2016 au 10 avril 2017)	20

3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF	21
3.1 Période de janvier à décembre 2016.....	21
3.2 Période de janvier à avril 2107	24
4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL	29
4.1 Participations des membres du conseil d'administration (2016).....	29
4.2 Autres participations	29
5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER (2016)	30
6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE (2016)	30
7. LE PLAN D'ACTION 2016-2018, adopté le 8 février 2016, CA-16-08.....	31
8. LES SUIVIS DES RÉOLUTIONS DU 25 AVRIL 2016 AU 10 AVRIL 2017	37
9. ÉTATS FINANCIERS.....	38

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Le conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire est heureux de présenter son rapport annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2016. Toutefois, comme pour les années passées, nous y apportons les compléments requis qui permettront au lecteur de prendre connaissance de nos plus récentes interventions de janvier à avril 2017. Pour le rapport de nos activités, lorsque requis, nous indiquons que la période couverte est du 25 avril 2016 au 10 avril 2017, soit de l'Assemblée générale annuelle 2016 à celle de 2017. Pour d'autres sections de ce rapport, et pour des raisons de standardisation de présentation au fil des années, la période couverte est de janvier à décembre, une mention de celle-ci est alors indiquée.

Les mandats que le conseil reçoit de l'Arrondissement ou qu'il se donne par son pouvoir d'initiative sont très exigeants et sont accomplis avec grand succès, et ce, grâce à une solide équipe d'administrateurs dédiés aux meilleurs intérêts de notre quartier. De chaleureux remerciements leur sont adressés pour leur dévouement et leurs généreuses implications.

Le conseil est très heureux de rendre compte des résultats plus que satisfaisants obtenus grâce à un excellent travail d'équipe. Ceux-ci sont présentés tout au long de ce rapport. En plus des responsabilités inhérentes au conseil, ex : consultation publique consécutive aux projets de modification de zonage soumis par la Ville, dont les modifications au PPU Colline Parlementaire, s'ajoutent diverses préoccupations de la collectivité.

Encore cette année, le rythme effréné se maintient d'année en année. Les préoccupations du conseil de quartier furent nombreuses, notamment celles relatives à la quiétude du milieu de vie des résidents. Nous avons amorcé une réflexion qui débouchera à terme sur une « Vision » d'ensemble permettant de se doter d'un cadre de référence en amont de nos actions. Ce qui sera, notamment, de nature à guider et être complémentaire à la réalisation de notre Plan d'action 2016-2018, et sa mise à jour.

Consécutivement à la réalisation de notre plan d'action, certaines interventions touchaient les préoccupations de l'habitation et les dossiers de la table de concertation du Vieux-Québec, et à son plan d'action, ont retenu notre attention. À titre d'exemple nos préoccupations sur la mobilité doivent être soulignées et à cet effet le Conseil sera associé à l'étude « Confort Vélo-Piéton du Vieux-Québec » qui sera faite par la Ville et qui découle du Plan d'action de la Table de concertation du Vieux-Québec auquel le Conseil est intervenu et a été associé. S'ajoutent également nos préoccupations concernant les opérations du Port et de ses projets de développement. De plus, les commentaires et plaintes de nombreux résidents, sur de multiples préoccupations, ont aussi retenu notre attention.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier ont participé jusqu'à présent à plus d'une cinquantaine de réunions, de rencontres, conférences et autres événements.

Le président du conseil de quartier siège au sein de divers comités, notamment la table de concertation du Vieux-Québec et le Comité de Cohabitation Port-Communauté. Il a participé à toutes les rencontres et y a relayé les préoccupations du conseil. En somme, la participation du président au sein de ces comités a permis de soulever et de documenter les enjeux importants qui sont présents dans notre quartier. Le président a par ailleurs représenté le Conseil à trois reprises concernant l'élaboration de position commune pour le Regroupement de 25 conseils de quartier relativement à promouvoir la conservation du pouvoir référendaire, réf. projet de loi 109 et 122.

Il a été aussi sollicité par les différents médias télé, radio et écrits afin d'exprimer, à plus d'une dizaine de reprises, les préoccupations du conseil et du quartier en regard notamment des enjeux présentés dans ce rapport.

Tous ces efforts investis par le conseil dans autant d'interventions représentent la voix citoyenne et s'inscrivent dans les orientations de son plan d'action, soit :

- soutenir la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle;
- promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel;
- renforcer le lien entre le conseil de quartier et les citoyens.

L'atteinte de nos objectifs a été grandement facilitée par la grande collaboration et l'expérience de notre soutien administratif, M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec et nous le remercions chaleureusement pour son dévouement. De plus, en appui, nous avons aussi pu compter sur la collaboration et l'expertise de plusieurs employés de la Ville, ce qui a été des plus appréciés.

M^{me} Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et présidente du comité vigilance des activités portuaires et M^{me} Julie Lemieux, vice-présidente du comité exécutif et également présidente de la table de concertation du Vieux-Québec, ont également apporté leur collaboration à la réalisation des mandats du conseil et nous les en remercions.

En terminant, nous tenons aussi à remercier notre conseillère municipale, M^{me} Anne Guérette, pour son implication et sa participation active à toutes les réunions du conseil d'administration. Nous remercions également toutes les personnes qui ont apporté leur soutien à la réalisation des objectifs de notre conseil de quartier.

Le président,



Alain Samson

Avril 2017

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Membres au 31 décembre 2016 (notes jusqu'au 10 avril 2017)

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :
(la liste ici-bas est à jour en date du 10 avril 2017 avec les notes requises)

Membres avec droit de vote :

Mme Rachel Mathieu	Administratrice (2017)
Mme Francine Rivard	Administratrice (2018)
M. Pierre Baillargeon	Administrateur (coopté 2017) ¹
M. Dominic Cliche	Vice-président (2017)
M. Laurent Généreux	Secrétaire (coopté 2017) ²
M. Fabrice Patat	Trésorier (2018) ³
M. Gilles Piché	Administrateur (2018)
M. Alain Samson	Président (2017)

NOTE

1) M. Pierre Baillargeon a été coopté au mois d'avril 2016.

2) M. Laurent Généreux a été coopté au mois d'avril 2016.

3) M. Fabrice Patat a démissionné le 13 mars 2017.

Trois postes électifs (1 résidants et 2 résidentes) ainsi qu'un poste coopté sont vacants, en date du 10 avril 2017.

Membre sans droit de vote :

Mme Anne Guérette, conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants

Secrétaire de rédaction

Mmes Catherine Blaquièrre (jusqu'en décembre 2016) et Jade Pelletier Picard (depuis février 2017)

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques

1.2 Fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat et composition du conseil d'administration

En 2016, outre l'assemblée annuelle et quatre assemblées spéciales des membres, le conseil d'administration a tenu onze assemblées régulières. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville et bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation aux assemblées

Les assemblées officielles du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire sont ouvertes au public. À chaque assemblée, au moins une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit à L'École des Ursulines, au 3, ruelle des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase. Généralement, les assemblées se tiennent le deuxième lundi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline Parlementaire ».

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou

Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire

399, rue Saint-Joseph Est

Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est : conseilquartier.vieuxquebecbcp@ville.quebec.qc.ca

La personne-ressource à l'Arrondissement est :

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques
Ville de Québec
Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418 641-6101, poste 3621
Courriel : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca

2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER (DU 25 AVRIL 2016 AU 10 AVRIL 2017)

2.1 Port de Québec (APQ)

En considérant qu'une partie significative des opérations de l'APQ se situe sur le territoire du conseil et que ses opérations ont des répercussions quotidiennes sur les résidants du territoire et principalement de certains quartiers centraux de notre arrondissement, notre conseil apporte à ce dossier tout le suivi exigé.

2.1.1 *Comité de vigilance des activités portuaires (ville de Québec, gouvernement du Québec et citoyens) CVAP*

À titre de membre statutaire, notre conseil a participé très activement aux travaux du comité a été très actif s'étant réuni à 9 reprises durant la période visée.

En résumé des travaux du Comité, deux opérateurs du Port soit Arrimage Québec et Glencore ont présenté leurs opérations et échangé avec les membres du Comité. Dans le cadre du projet Beauport 2020 du Port, le comité a déposé, en février 2017, un mémoire à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et à cet égard un consultant fut sélectionné pour sa rédaction, celui-ci peut être consulté sur le site WEB du Comité de vigilance (cvap.quebec). De plus, le directeur du Service de protection contre l'incendie de Québec et également représentant de la Sécurité civile présenta ses services et notamment les membres échangèrent en lien avec les opérations du Port.

L'essentiel des travaux du Comité a porté sur la planification de ses travaux, l'élaboration et suivi de son plan d'action, la prise de connaissance de données et d'études du ministère de l'environnement (MDDELCC) et de la Direction de la santé publique et les démarches pour la poursuite de rencontres avec des utilisateurs de l'APQ (locataires/opérateurs). Le Port y a présenté régulièrement diverses informations notamment, lorsque requis, la mise à jour de ses processus. Le Comité a poursuivi la mise en place d'informations sur son site Web, d'ailleurs une riche documentation y est déposée et mérite d'y être consultée sur <http://cvap.quebec/>.

Le comité tenait, le 16 juin 2016, sa troisième rencontre annuelle et y présentait son « Bilan des activités ». Le bilan fût très satisfaisant et ses travaux ont permis de poursuivre avec l'APQ un dialogue constructif et une prise de conscience par celui-ci de l'amélioration de ses pratiques.

L'on se rappellera que le comité (CVAP) a été mis sur pied en mai 2013 dans la foulée des actions citoyennes initiées par une résidante de Limoilou, Mme Véronique Lalande. Il est formé de seize membres, dont la moitié de citoyens représentant six conseils de quartier, dont en plus de notre conseil et de ceux du Vieux-Limoilou, Maizerets, Lairet, St-Roch, Saint-Jean-Baptiste s'ajoutent deux membres de groupes environnementaux. Les autres membres proviennent d'élus et de gestionnaires municipaux, d'intervenants du secteur de la santé publique, du ministère de l'Environnement du Québec (MDDELCC), du Secrétariat de la Capitale-Nationale et du Port de Québec. La présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et conseillère municipale du district de Limoilou, M^{me} Suzanne Verreault, en assume la présidence. Il est à noter que Mme Véronique Lalande d'« Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec » a remis sa démission en novembre 2015.

2.1.2 Secteur de l'Anse-au-Foulon/Cap-Blanc, silos de granules de bois

Malgré des opérations au ralenti dû à une faible disponibilité de granules de bois, un important épandage de poussières de granules de bois se produisit le 24 janvier 2017, un résidant du secteur nous signala cet incident et une plainte fut portée à l'attention du Port. En raison de vents importants combinés à une méthode déficiente de transbordement au navire arrimé, une quantité significative de ces poussières se retrouva sur les terrains du port et sur les battures, glaces, à proximité des silos. Arrimage Québec a informé que la méthode déficiente de transbordement sera corrigée.

La première livraison de granules de bois pour les silos s'est faite avec beaucoup de retard, en mai 2015, soit un an et demi après l'érection dans la controverse du premier silo. Autre retard, le premier bateau qui en a pris livraison a quitté pour l'Angleterre au début janvier 2016. Les deux silos avaient été construits dans l'urgence à la fin de 2013 et au début de 2014 parce que les premières livraisons de granules devaient arriver quelques mois plus tard.

La construction de deux silos a suscité, lors de leur construction, une grande désapprobation des résidents de Cap-Blanc, des Jardins Mérici et de différents partenaires de notre communauté. La construction précipitée de ceux-ci, tout près de quartiers résidentiels et d'un boulevard très fréquenté, s'est faite malgré une forte opposition. Il a été reproché, et ce par un très large consensus de ces intervenants, le manque de consultation de la population en amont par le port pour la réalisation de ce projet. De plus, des craintes ont été exprimées concernant les risques et d'éventuels non-respects des législations provinciales et municipales en matière notamment de normes environnementales, de sécurité publique, de nuisance, de bruit et de poussière. Cette attitude du Port et d'Arrimage Québec a eu pour conséquence de créer un sérieux bris de confiance de l'ensemble de la communauté de la région interpellé par cette attitude.

2.1.3 Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC)

En décembre 2015, le CRC changeait de nom pour devenir le CCPC en conservant sensiblement la même composition et les mêmes finalités, soit de servir de canal de communication privilégié du port avec sa communauté. À titre de rappel, au printemps 2012, le Port de Québec annonçait la mise sur pied d'un premier comité de relations avec la communauté (CRC) afin de mettre en place un canal de communication formel avec celle-ci.

Notre conseil de quartier est membre statutaire de ce comité, accompagné d'une quinzaine d'autres représentants provenant de secteurs concernés par les activités du port : de groupes économiques, d'utilisateurs, d'environnementaux, municipaux (Lévis-Québec) et de citoyens (CCVQ). À ce jour, seul un autre conseil de quartier, celui de Maizerets, siège à ce comité.

Le comité s'est réuni, tout comme par les années passées, à cinq reprises durant la période. Les rencontres ont été consacrées à la présentation de plusieurs projets du port, dont les états d'avancement de Beauport 2020, dont les informations concernant les résultats de l'étude d'impact environnemental (ÉIE) de ce projet, le processus environnemental de participation citoyenne (PEPC), le projet de Spa Nordique à l'Anse Brown, ainsi que la présentation du projet du Plan d'action de développement durable 2017-2022. D'autres informations ont été données notamment sur les plaintes et les mesures des particules fines sur le site Web du port.

La description du comité et ses règles de fonctionnement sur le site internet du Port de Québec, à <http://www.portquebec.ca/communaute/engagement-communautaire/comite-de-relations-avec-la-communaute>

Les comptes rendus sont également mis en ligne à cette même adresse dans les semaines qui suivent les réunions du CCPC.

2.1.4 Spa Nordique à l'Anse Brown

En novembre 2016, le Port de Québec annonçait son projet de permettre l'établissement d'un spa nordique à l'Anse Brown et tel prévu à ses processus le Port a soumis ce projet à une consultation conformément à son « Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC) ». Les résultats ont été publiés sur le site web du Port de Québec.

Dans ce cadre de consultation, le Conseil a tenu à faire part au Port de sa position et adopta à sa réunion régulière du 12 décembre une résolution demandant :

- Que la Ville exerce ses pouvoirs réglementaires en matière de zonage pour ce secteur ;
- Que la Ville et le Port procèdent à l'établissement d'une « Vision d'ensemble et commune » de ce secteur, anse Brown, pour son aménagement et son développement, et ce, intégré au voisinage et aux projets à venir touchants ou pouvant affecter ce secteur anse Brown ;
- Que cette « Vision d'ensemble et commune » soit soumise à une consultation publique ;
- Que par la suite de l'établissement de cette vision il y ait appel public à projets d'aménagements et de développement.

2.2 Table de concertation du Vieux-Québec

Les dossiers et préoccupations de la Table de concertation du Vieux-Québec sont assurément au centre des dossiers prioritaires du conseil de quartier et de son Plan d'action (voir section Plan d'action du conseil).

Durant la période visée et comme l'année dernière, la Table de concertation du Vieux-Québec s'est réunie également à cinq reprises. Celle-ci a été un lieu d'informations et d'échanges sur des projets prévus pour le Vieux-Québec, mais la priorité a été la finalisation et la publication de son plan d'action (incluant des actions et des porteurs) et leurs priorisations. Le Plan d'action de la Table a été rendu public en mai 2016. L'exercice a certes été long et, à certains égards lourds, des résultats concrets tardant largement à venir après un début qui datera de 5 ans en juin prochain, mais force de constater qu'il est porteur, du moins il est à espérer.

Le plan d'action de la Table détaillé peut être consulté sur le site web de la Ville à l'onglet Vieux-Québec :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/vieuxquebec/docs/plan_action_TCVQ_mai2016.pdf

En résumé :

Regroupés sous 6 axes d'intervention, les objectifs spécifiques dégagés par le plan d'action se détaillent ainsi :

Habitation

- Contribuer au développement d'une vision d'ensemble en collaboration avec les différents partenaires du milieu
- Assurer une mixité
- Favoriser la rétention des résidents permanents

Commerces et services

- Favoriser une offre de services et de commerces complète pour les résidents
- Soutenir la vitalité des artères commerciales existantes

Mobilité

- Développer des liens physiques pour améliorer la fluidité des déplacements et l'accessibilité au Vieux-Québec en prenant en compte les personnes à mobilité réduite et les citoyens-enfants
- Poursuivre les aménagements favorables aux piétons dans le Vieux-Québec

Arts et culture

- Développer une place plus grande pour la culture et la création
- Mettre en valeur la qualité et la diversité des activités artistiques et culturelles et promouvoir l'offre auprès des citoyens pour faire du Vieux-Québec le lieu privilégié de fréquentation artistique et culturelle

Communication et promotion

- Promouvoir le Vieux-Québec comme milieu de vie de qualité
- Améliorer la diffusion de l'information

Tourisme et patrimoine

- Reconnaître et promouvoir l'importance de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine dans l'évolution du Vieux-Québec
- Promouvoir le Vieux-Québec comme site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Les membres de la Table sont informés du suivi du plan d'action et des toutes premières actions posées, comme pour l'axe « Habitation » par les résultats des travaux des étudiants de l'École d'architecture, présentés à la Table, le 23 février dernier. Ces groupes d'étudiants, qui ont exploré le recyclage en logement habitable de 4 bâtisses, sur des artères dites commerciales, sur Côte de la Fabrique et Saint-Jean ont fait de superbes propositions. Il en est également des 4 groupes d'étudiants qui ont exploré différents scénarios d'aménagement, des plus pertinents, de tout le secteur « Côte du Palais, Hôtel-Dieu, Nouvelles casernes, Côte Dinan... ». Pour l'axe « Commerce et services » certaines études sous la responsabilité de la Ville sont à compléter en regard du mix commercial et pour l'axe « Mobilité » il a été décidé que les représentants désignés de notre Conseil de quartier soient associés à l'étude « Confort Vélo-Piéton du Vieux-Québec », en avril 2017 celle-ci est sur le point de débiter. Pour les trois autres axes, un appel à projets a été lancé et les projets ont été sélectionnés, ceux-ci se réaliseront à l'été 2017 dans le Vieux-Québec, il s'agit essentiellement de projets dits culturels et d'animation visant notamment l'implication citoyenne des résidents du Vieux-Québec.

Pour l'ensemble du Plan, d'autres actions plus structurantes devront être vraisemblablement annoncées et entreprises.

On peut consulter les projets de l'École d'architecture sur le site web du Conseil à l'onglet « Grands dossiers ».

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/index.aspx?q=33

La Table s'est aussi préoccupée, dans le cadre de ses échanges, notamment d'entendre le Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) relativement à sa vision d'aménagement de l'Îlot Charlevoix, l'Institut de Développement urbain (IDU) en regard de sa mission, Parcs Canada concernant son plan directeur des fortifications, la Ville relativement à sa Vision Patrimoine, le MCC et son plan de conservation du Vieux-Québec, la Ville et une nouvelle approche de zonage du Vieux-Québec, ainsi que la présentation d'une étude d'adéquation offre-demande commerciale dans le Vieux-Québec et les membres ont pu visiter les nouvelles Casernes.

Il est utile de rappeler que cette Table de concertation a été créée par la Ville de Québec en juin 2012 dans la foulée des États généraux du Vieux-Québec, organisés, à l'automne 2010, par le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ). La table a pour objet de favoriser une vision commune pour le développement équilibré de l'arrondissement historique, notamment l'établissement d'un plan d'action afin de palier à la diminution de résidents permanents dans le Vieux-Québec et de dégager un pouvoir attractif. L'objectif ultime est d'augmenter de 500 le nombre de résidents permanents dans le VQ d'ici 2021.

Notre conseil siège à cette table avec plus d'une quinzaine de représentants d'organismes, d'institutions, de maisons d'enseignements, d'associations de commerçants, de citoyens du Vieux-Québec, de Parcs Canada de représentants d'organismes du Gouvernement du Québec, dont la députée de Taschereau, ainsi que trois élues de la Ville. Cette table est présidée par Mme Julie Lemieux, vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec.

Notre conseil a déposé, à la table, en janvier 2016 sa vision des priorités du projet de Plan d'action de la table qui essentiellement se recoupe avec celles de son propre Plan d'action. Ces priorités sont l'habitation, soit par la construction de nouveaux logements, l'occupation des logements vacants aux étages sur les artères commerciales, la réduction du nombre de logements à louer, tout en favorisant des projets visant la mixité sociale, les jeunes familles et en se préoccupant des opportunités offertes par le développement de projets à l'îlot Charlevoix (ex. Budget) et St-Louis de Gonzague. À celles-ci, s'ajoutent un mix-commercial de services et commerces répondant aux besoins des résidents, ainsi que la mise en place des moyens permettant de créer une vie de quartier de qualité passant entre autres par l'amélioration du sentiment d'appartenance.

Nous avons aussi souligné l'importance d'avoir un plan musclé de revitalisation du Vieux-Québec doté de moyens bien identifiés, d'échéanciers rigoureux et de supports financiers et administratifs clairement imputable. De plus, sur un sujet préoccupant à terme, déménagement de l'Hôtel-Dieu, le conseil a demandé que la table insère cette préoccupation dans son Plan d'action.

Le 8 mai 2014, la Table tenait un forum réunissant près de 80 personnes qui se sont concertées afin d'identifier de nouvelles actions pour le Vieux-Québec. Les présentations de cette journée, notamment constituées d'études des plus pertinentes sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline Parlementaire » et sélectionner l'onglet « grands dossiers ».

2.3 Déménagement de l'Hôtel-Dieu et disposition de certains terrains et immeubles

Le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu à l'Enfant-Jésus, tel qu'annoncé le 26 mars 2013 par la première ministre du Québec de l'époque, M^{me} Pauline Marois est confirmé par l'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, poursuit toujours son cours. Encore cette année, notre Conseil s'est préoccupé de cet important enjeu.

Le Vieux-Québec est très soucieux des graves impacts notamment socio-économiques de ce projet sur son territoire. À cet égard, notre conseil, de concert avec la table de concertation du Vieux-Québec, suit ce dossier avec beaucoup d'attention et a, à nouveau, fait connaître publiquement ses inquiétudes comme il l'a déjà fait dans le passé.

Le terrain de l'îlot Charlevoix (ancien Budget) a été acquis par la Ville et un projet commerces au rez-de-chaussée et de logements aux étages pourra éventuellement voir le jour. La ville étudie actuellement les options possibles et des promoteurs sont ou seront approchés afin de soumettre des propositions.

Les terrains de l'îlot St-Louis de Gonzague-Nazareth sont sur le point d'être mis en disponibilité. Certains groupes de citoyens et le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) s'activent depuis plus deux ans à ce que ces immobilisations soient réservées pour des logements locatifs

développés selon le modèle coopératif ou autre modèle favorisant la mixité sociale et l'établissement de jeunes familles dans le quartier, en priorité. Des condominiums pourraient s'y insérer également dans une perspective de mixité sociale. Ces terrains sont d'une grande valeur pour la vitalisation du Vieux-Québec et le conseil s'est déjà positionné à cet égard.

Il est à noter qu'en février 2017 la Ville déposa, pour consultations, ses propositions de modifications de son Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour la Colline Parlementaire dans lequel elle propose d'inclure à celui-ci la zone de l'îlot St-Louis de Gonzague-Nazareth. On propose d'y attacher la désignation « sites potentiels de consolidation » et y intégrer des critères d'aménagement comme des critères à l'implantation, gabarit, architecture, intégration au paysage urbain, devant favoriser la préservation, la mise en valeur et le recyclage à des fins résidentielles et la préservation soit d'une part des perspectives visuelles sur les murs de fortifications et d'autre part de la plus importante possible du couvert végétal existant. De plus, la hauteur maximale est fixée à 16 mètres. Le Conseil s'est prononcé en faveur de cette inclusion et de ses modalités et paramètres.

2.4 Offre de loisirs Vieux-Québec, piscine A. Couture Collège François-de-Laval

En concordance avec notre Plan d'action et ayant toujours en tête nos objectifs de rétention et de croissance du nombre de résidants permanents dans le quartier ainsi que le développement de leur sentiment d'appartenance, nous déplorons, encore cette année, la pauvreté de l'offre de loisirs dans le Vieux-Québec.

Le conseil a poursuivi ses réflexions à cet égard dans la poursuite des démarches déjà entreprises ces dernières années avec l'arrondissement. Dans cette perspective, il apparaît pertinent qu'un organisme de loisirs doive être créé dans le Vieux-Québec, facilité éventuellement par un OBNL, permettant de mettre à contribution les divers équipements et ressources provenant notamment de certains organismes culturels et institutions scolaires. Au départ, une offre modeste pourrait être développée et ensuite augmentée graduellement en fonction des besoins.

Tel que mentionné à notre rapport annuel de l'an dernier, 2015, les moindres interventions, même modestes, méritent toute notre attention et d'ailleurs notre conseil a été sensibilisé à un besoin visant une augmentation du nombre d'heures de bain libre pour adulte à la piscine du Collège François-de-Laval. Le Conseil s'était engagé à mener une consultation électronique et papier pour rejoindre le plus d'utilisateurs actuels et potentiels possible pour ainsi déterminer quels moments seraient les plus appropriés pour des heures additionnelles. La piscine est accessible aux résidants suite à une entente avec la Ville de Québec, ceux-ci semblent enthousiastes pour cet équipement sportif.

La décision de mener cette consultation a été prise lors de notre assemblée régulière du 14 mars 2016. La consultation a été menée au moyen d'un sondage de type Google Forms, accessible à partir du 17 septembre 2016 jusqu'au 4 janvier 2017 (date du dernier questionnaire complété). Il s'agissait d'un questionnaire comprenant des questions à choix de réponses ainsi que des sections pour des commentaires facultatifs. Le lien vers la consultation a été envoyé via la page Facebook du conseil, tandis que quelques dizaines de feuillets de type « papillon » avec la description du sondage et l'adresse permettant d'y accéder ont été imprimés et remis à deux reprises aux employés à l'accueil de la piscine, qui se sont chargés de les transmettre aux utilisateurs. À la clôture, 88 questionnaires ont été complétés, et un courriel a été reçu à l'adresse du Conseil.

Un rapport fut déposé lors de l'assemblée régulière du Conseil le 9 janvier 2017. Les recommandations de celui-ci sont à l'effet qu'il y a une volonté claire des utilisateurs actuels de la piscine A. Couture et d'un nombre significatif de résidants et de travailleurs pour les heures d'ouverture au public soient prolongées. À la lumière des réponses obtenues, les participants au sondage souhaiteraient, en majorité, à la fois le maintien des plages horaires actuelles ainsi que davantage de plages horaires les soirs de semaine entre 19h et 21h, et ce peu importe le soir.

Compte tenu des ressources en jeu, le conseil d'administration a jugé opportun de demander l'ouverture, dans un premier temps, d'une plage horaire additionnelle de bain réservé aux adultes de deux heures entre 19h et 21h un soir de semaine, soit le lundi soir.

Comme suite du dépôt du rapport et des commentaires émis, une résolution du conseil de quartier a été adoptée à l'unanimité demandant aux autorités concernées d'ajouter nouvelle plage horaire pour le bain réservé aux adultes à la piscine A. Couture du Collège François-de-Laval, ouverte au public, les lundis soir, entre 19h et 21h.

Cette demande, sous forme de résolution, accompagnée d'une lettre explicative datée du 13 février dernier, fut acheminée à Mme Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement La Cité-Limoilou ainsi qu'à M. Claude Lirette, directeur du dit Arrondissement. À titre d'intervenants directement concernés, avaient été mis en copie conforme M. Marc Dallaire, directeur général du Collège François-de-Laval et Mme Ginette Guay-DeFoy, directrice de la Division de la culture, loisirs et vie communautaire de l'Arrondissement.

2.5 Hébergement illégal

Quoique ce dossier, tout comme l'an dernier, n'ait pas suscité d'actions particulières au cours de l'année, il n'en demeure pas moins une sérieuse préoccupation pour le Vieux-Québec.

Les résidants du Vieux-Québec ont accueilli avec satisfaction les encadrements législatifs du Gouvernement du Québec (dit projet de loi 67, automne 2015) concernant les locations « Airbnb » à des touristes. Cet encadrement serait de nature à viser ceux qui font, dite opération commerciale, de la location sur une base régulière et en s'affichant publiquement. Cela devrait aider à soulager la pression que le Vieux-Québec connaît en regard de l'hébergement illégal.

De plus, le Conseil est très sensible aux moyens et approches que la Ville utilise. À cet égard, il a adopté l'an dernier une résolution (CA-13-51) s'adressant à la Ville afin de demander l'assouplissement, des procédures de plainte concernant les contrevenants à la réglementation, la publication d'une liste des contrevenants et l'implication des résidants dans la dénonciation des illégaux. Un suivi à cet égard sera fait durant la deuxième partie de l'année en cours.

2.6 Implications-interventions dans la communauté

Certaines initiatives citoyennes s'inscrivent bien dans notre Plan d'action dans la perspective d'une qualité de vie de quartier et méritent notre appui.

2.6.1 Intersections dangereuses pour piétons

En lien avec les objectifs de notre plan d'action et les mandats confiés au conseil de quartier par la Table de concertation du Vieux-Québec (TCVQ), le conseil de quartier a poursuivi son travail d'identification des intersections dangereuses et d'élaboration de correctifs pour assurer l'amélioration de l'expérience piétonne dans le quartier. Relativement au mandat de la Table de concertation, il résulte du plan d'action de la Table à l'axe « Mobilité » à l'effet que les représentants désignés de notre Conseil de quartier soient associés à l'étude « confort Vélo-Piéton » du Vieux-Québec, celle-ci débutera incessamment.

Il convient de rappeler que le Vieux-Québec est d'abord et avant tout un milieu de vie pour près de 4 000 résidants. De plus, le quartier est aussi le lieu d'emploi de près de 20 000 personnes, notamment dans les secteurs de l'administration et du tourisme, un lieu d'études pour plusieurs étudiants de niveau primaire (Ursulines), secondaire (Collège François-de-Laval) et universitaire (École d'architecture de l'Université Laval) et finalement, une destination touristique choisie par près de 4 millions de visiteurs annuellement. Il convient de rappeler que la marche est le moyen privilégié pour près de 8 000 déplacements quotidiennement. De plus, les résidants du quartier apprécient particulièrement la qualité du cadre bâti, qui permet justement des déplacements

piétons aisés par sa morphologie et sa densité, et que c'est probablement pour la même raison que la plupart des visiteurs choisissent de découvrir le quartier à pied.

Au rapport annuel 2015, il est rapporté que des résidants ont porté à l'attention du conseil que l'aménagement de certaines intersections dans le quartier pouvait représenter un risque pour la sécurité des piétons, ce qui a fait l'objet d'une présentation par un résidant M. Laurent Généreux lors de la réunion régulière du conseil d'octobre 2015. À titre d'exemple les intersections visées sont Buade et des Jardins, d'Auteuil et Dauphine ainsi que Côte du Palais, Dinan et des Remparts.

Le Bureau des transports ayant indiqué, suite à une demande, que ces intersections n'étaient pas à l'étude à l'époque, le conseil a demandé d'avoir accès aux informations requises. Celui-ci n'a pas encore donné suite. À cet égard, le conseil d'administration a adopté la résolution CA-16-15 lors de son assemblée régulière du lundi 14 mars 2016. Celle-ci souligne l'urgence d'améliorer l'aménagement de trois intersections, visées ci-dessus, de corriger certains enjeux de textures et d'améliorer la signalisation dans le quartier. Cette résolution demande aussi au Bureau des transports de mettre en œuvre ces correctifs de façon prioritaire.

Le Conseil demeure confiant, que suite à ses interventions maintes fois répétées à la Table de concertation du Vieux-Québec, que la prochaine étude de la Ville, « confort Vélo-Piéton du Vieux-Québec » pourra certainement à terme déboucher sur des correctifs requis.

2.6.2 Projet compost

Le projet entamé à l'automne 2015 en collaboration avec le comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) s'est poursuivi. Rappelons qu'il consiste en l'installation de compostières pouvant desservir jusqu'à 48 personnes ou 24 ménages, sur le terrain du Diocèse anglican de Québec (Cathédrale Holy Trinity). Leur précieuse collaboration est très appréciée des résidants du Vieux-Québec.

La demande formulée pour financer l'implantation du site (achat du matériel et main-d'œuvre pour l'installation) à partir du fonds d'initiative du conseil a été acceptée. Le projet a été revu par le service de l'aménagement et du développement urbain et, conséquemment, a été bonifié pour répondre aux exigences esthétiques d'un site patrimonial. En raison des coûts supplémentaires que cela entraîne, une seconde demande de financement a été déposée par résolution le 4 octobre 2016 (CA-16-32) et celle-ci a été également acceptée. Les démarches sont en cours pour que le site soit prêt pour la saison estivale 2017.

Le projet demeure conditionnel à ce que la Ville intègre ce nouveau site dans son programme déjà existant, programme qui finance durant la saison estivale l'entretien hebdomadaire des sites par l'organisme Craque-Bitume dans les quartiers centraux.

2.6.3 Jardins communautaires

Le conseil de quartier souhaite continuer de favoriser la rencontre et l'établissement des liens entre les citoyens du quartier par l'entremise du jardinage communautaire. Une action a été inscrite dans le Plan d'action du conseil de quartier à cet effet. Actuellement, le quartier contient un jardin collectif tenu par des citoyens sur les terrains de la Cathédrale Holy Trinity. Le conseil de quartier évaluera, au besoin, si un projet sur un autre terrain, par exemple sur ceux de l'Hôtel-de-Ville, était possible. En effet, le conseil de quartier estime qu'il serait souhaitable que les résidants du quartier s'approprient ce nouveau lieu public. Le jardinage permettrait également d'établir un lien entre les résidants du quartier et les touristes de passage.

2.7 Consultations en amont, participations à divers comités, présentations et autres implications

Notre conseil privilégie les consultations en amont et de plus, participe activement à divers comités mis sur pied par la Ville de Québec, par notre arrondissement, par d'autres conseils de quartier. Ceux-ci concernent les préoccupations et intérêts des résidants de notre quartier et pour lesquels le conseil juge son implication incontournable. Afin de permettre aux résidants de bénéficier d'informations les concernant, le Conseil inscrit, à l'occasion, à son ordre du jour des présentations pouvant intéresser notre quartier.

2.7.1 Consultations en amont

Le Conseil privilégie, lorsque possible, la tenue de rencontre d'informations et d'échanges avec les résidants relativement notamment à des projets éventuels de modification de zonage.

- Séance d'information et d'échanges avec les résidants riverains, le 4 mai 2016, dossier 25, rue St-Louis (Maison Kent), modification zonage
- Séance d'information et d'échanges avec les résidants riverains, le 17 octobre 2016, dossier « Séminaire de Québec » modification de la zone du secteur
- Séance d'information, modification zonage achat bâtiment voisin pour agrandissement, Maison Simons 13 mars 2017

2.7.2 Table de concertation vélo des conseils de quartier

Pour suivre les travaux de la Ville dans la révision de sa « Vision des déplacements à Vélo (Mai 2016) » qui remplace le Plan de développement du réseau cyclable (PDRC, 2008), une table de concertation vélo, composée de représentants de conseils de quartiers a été mise sur pied à l'initiative du conseil de quartier de Maizerets. Elle avait reçu, pour sa constitution, l'appui de la table de concertation des présidents des conseils de quartiers de l'Arrondissement de La Cité Limoilou. Il s'agit d'une structure inspirée d'une recommandation du PDRC de 2008, qui prévoyait la constitution d'une « table de concertation sur l'usage du vélo », mais qui n'avait finalement pas été mise en œuvre par la Ville.

La table de concertation vélo est composée des représentants de 27 conseils de quartier. Comme son nom l'indique, elle est une instance de concertation. En ce sens, elle offre un forum pour discuter des enjeux communs rencontrés dans les différents quartiers en ce qui a trait à l'utilisation utilitaire du vélo. Elle formule des propositions de recommandations qui sont soumises aux conseils de quartiers, qui ont la liberté de les adopter ou non, avec ou sans modifications. Elle offre aussi à la Ville une tribune unique pour informer et consulter les conseils de quartiers sur les questions relatives au vélo.

La table de concertation vélo s'est réunie à cinq reprises à partir du mois de mars 2016. Ses travaux se sont concentrés sur 1) suivi des chantiers 2016 annoncés par la ville pour étendre le réseau cyclable; 2) Préparation d'un mémoire sur le schéma d'aménagement (a fait l'objet d'une résolution du Conseil de quartier); 3) Préparation d'une recommandation d'adopter une vision zéro (zéro mort sur les routes); 4) Préparation et dépôt d'un mémoire à déposer dans le cadre des consultations menées par la SAAQ sur le code de sécurité routière, 5) Désenclavement des quartiers, 6) Durée de la saison cyclable, déneigement et nettoyage des pistes à l'ouverture de la saison, 7) Suivi/participation aux consultations publiques d'intérêt pour le réseau cyclable.

2.7.3 Projets prioritaires Vélo pour le Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire

À la suite des rencontres de la table vélo et à l’instar de plusieurs autres conseils, le conseil de quartier VQ-CB-CP a adopté une résolution pour souligner les enjeux spécifiques que soulève la vision des déplacements à vélo pour son quartier.

Notre conseil adoptait en janvier dernier la résolution CA-16-05 concernant la consultation vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec, la mise à jour du Plan directeur du réseau cyclable et les projets prioritaires pour notre quartier.

Cette résolution souligne l’appui du conseil à la vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec, déplacement utilitaire, réseau touristique, impact économique et ville durable, mais déplore le fait qu’aucun des 68 projets prioritaires mis de l’avant dans la vision ne visent le quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire. Le conseil a donc proposé à la Ville d’étudier cinq parcours/tronçon pour développer la pratique du vélo utilitaire. Voir le rapport annuel de 2015 pour plus de détails.

Dans la dernière année, le Conseil de quartier a fait des suivis de ces propositions auprès de la Ville. La ville soutient que le plan de 5 ans (2016-2017) présenté dans la vision vélo est déjà très ambitieux et que les seuls ajustements qui sont prévus à court terme sont ceux qui permettent de synchroniser aux travaux prévus sur le réseau routier, des travaux additionnels sur le réseau cyclable (hors ceux annoncés dans la vision vélo) et qui permettent d’appliquer la nouvelle stratégie de rues complètes de la ville. Ainsi, lorsque des occasions se présentent, la Ville examinera systématiquement les propositions reçues des différents conseils de quartier suite à la période de consultation sur la Vision vélo.

2.7.4 Piste cyclable dans le vieux port de Québec et sur Dalhousie

À l’été 2016, la Ville de Québec a réalisé un aménagement temporaire d’une piste cyclable sur la rue Dalhousie durant la période de fermeture de la piste passant sur les quais, et ce, du aux travaux sur la place des Canotiers. Vers la fin de l’été 2016, cette piste a été retirée et le trajet par les quais a été rétabli. Cependant à la même période, le Port de Québec a pris la décision d’interdire le passage en vélo sur une longueur de 600 m sur la piste des quais. Les agents de sécurité engagée par le Port exigeaient durant cette période que les cyclistes marchent à côté de leurs vélos pour tout ce tronçon. Cette situation a causé d’importants problèmes à tous les cyclistes utilitaires qui utilisent ce tronçon et que ne pouvait plus circuler de façon efficace. De plus, cette fermeture d’un tronçon cyclable a provoqué un report de la circulation cycliste (incluant des enfants et jeunes familles) sur les trottoirs bordant la rue Dalhousie.

Cette situation a engendré des conditions jugées dangereuses par des membres du Conseil de quartier pour les cyclistes et automobilistes. À cet égard, le Conseil a adopté en octobre 2016 une résolution CA-16-34 afin que des communications s’établissent avec les autorités concernées pour résoudre cette problématique. Suite aux réponses reçues et anticipant un imbroglio poindre à l’horizon, le président a écrit, le 8 décembre 2016, au Port afin que celui-ci organise une rencontre conjointe Port, Ville et Conseil, la ville a été informée de cette communication. Cette rencontre conjointe eut lieu le 28 février 2017 dans les bureaux du Port pour tenter de trouver une solution pérenne permettant de maintenir un lien cyclable sécuritaire dans le secteur de la place des Canotiers. La Ville a annoncé en conférence de presse le 29 mars 2017 qu’il restait à régler un ou deux points avant d’annoncer publiquement la solution retenue. Le Conseil de quartier poursuit un suivi sur ce dossier.

2.7.5 Présentations-conférences au Conseil de quartier

En plus des présentations faites dans le cadre de notre Plan directeur de quartier, voir section « 3. LES MANDATS DU CONSEIL D’ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

(2016) » le conseil reçoit des représentants d'organismes ou d'individus intéressés à nous présenter des sujets et préoccupations qui interpellent le conseil :

- Présentation de la SQI, Société québécoise des infrastructures, M. Jean Naud et architectes-conseils, 25 avril 2016, future Place des Canotiers
- Présentation de la Sécurité civile à l'Arrondissement La Cité Limoilou, M. Éric Lavallée, 12 décembre 2016, programme Faire face.
- Présentation du Collectif Caméléon, Véronique Bouchard du Collectif Caméléon, 13 mars 2017, projet collectif et film Demain
- Présentation d'une résidente, projet de verdissement rue Sainte-Famille potager urbain, 13 mars 2017

2.7.6 Autres implications

- Colloque Vision Patrimoine 2017-2027, organisé par la Ville, 20 septembre 2016, participation de deux membres du Conseil, Alain Samson et Francine Rivard.
- Regroupement des 25 conseils de quartier, abolition du pouvoir référendaire projet de loi 109 et 122, le président Alain Samson a participé aux rencontres de coordination, novembre 2016 et février 2017, pour la préparation des mémoires et présentations en commission parlementaire.
- Présentations à l'École d'architecture de 4 projets design urbains, secteur Hôtel Dieu, Côte Dinan, Nouvelles casernes, Côte du Palais, participations de Francine Rivard, Pierre Baillargeon, Laurent Généreux, Gilles Piché et Alain Samson, 25 novembre et 21 décembre.

2.8 Cadre de référence et plan pour nos actions

Les actions et interventions du Conseil sont multiples et doivent être prises en compte selon les priorités et paramètres qu'il s'est donnés. À cet égard, le Conseil s'est doté d'un plan d'action couvrant la période 2016-2018. Toutefois, le Conseil constate que ses actions et interventions devraient être enrichies d'une « Vision » d'ensemble permettant de se doter d'un cadre de référence en amont des actions.

2.8.1 Initiative « Vision » pour notre quartier

L'évolution du quartier incluant le Vieux-Québec, au cours des dernières décennies, a été ponctuée de différentes démarches et plans de développement réalisés par la Ville ou d'autres entités. Il y a eu notamment l'élaboration du « Concept général de réaménagement du Vieux-Québec » en 1970 et le document « Vieux-Québec Basse-ville : invitation à la renaissance d'un quartier » en 1984, les plans directeurs du quartier en 2006 et 2008, les États généraux du Vieux-Québec de 2008 à 2010 et le dépôt d'un rapport en 2012, la création de la Table de concertation du Vieux-Québec en 2012 et le dépôt de son Plan d'action en 2016, et finalement, le Plan d'action du Conseil de quartier 2016-2018.

Le Conseil de quartier a depuis constaté qu'une bonne part de ces démarches et plans se sont concentrés sur un secteur, soit le Vieux-Québec, et qu'au cours des dernières années, l'accent a été mis avant tout sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action.

Le Conseil a de plus constaté que le quartier manque d'un essentiel cadre de référence, en amont des actions, pour guider son développement et son évolution. Présentement, les avancées se font surtout selon une approche de projet par projet, en mode d'urgence ou en réaction aux projets soumis, par des changements de zonage ou des mesures d'exception, par des évaluations de projets parfois laborieuses, par des cheminements de projets parfois difficiles pour les promoteurs

et avec un certain inconfort et une certaine inquiétude des usagers à l'égard des tendances que prend le quartier.

Compte tenu de ces constats et sur la base des excellentes démarches et plans passés et en cours, le Conseil de quartier a entamé une importante initiative visant à doter l'ensemble du quartier, incluant le Vieux-Québec, d'un positionnement actualisé et d'une vision pour son développement et son évolution. Les usagers reconnaissent le manque d'une telle vision pour le présent et l'avenir du quartier.

Cette Initiative Vision, du Conseil de quartier, est de nature citoyenne et apolitique, rassemblera les usagers ainsi que les partenaires et parties prenantes ayant à cœur le quartier, avec en premier lieu la Ville de Québec dont la collaboration et l'ouverture sont des plus appréciées.

2.8.2 Plan d'action du Conseil pour 2016-2018

Les résultats des actions, interventions et prises de position du Conseil contenues au présent rapport annuel sont en lien direct avec notre Plan d'action. Les interventions en matière d'habitation, de sentiment d'appartenance et de préservation de notre patrimoine en sont un beau témoignage. À titre d'exemples, nos interventions soient à la Table de concertation du Vieux-Québec soit dans les dossiers d'habitation et de mobilité (piétons/vélos), ou encore notre présence aux interventions relativement au patrimoine sans oublier nos actions en matière d'informations, de communications et de sentiment d'appartenance à notre quartier.

La mise à jour de notre Plan d'action a été faite l'an dernier en 2016, le précédent Plan d'action datait de 2012. Pour ce faire, le conseil de quartier s'est appuyé sur les commentaires des citoyens au cours des deux derniers exercices financiers (2013-2014 et 2014-2015), sur les enjeux rencontrés (projets soumis, controverses, etc.) et sur une consultation électronique de ses membres menée à l'automne 2015.

Le conseil de quartier s'est doté d'un plan d'action étendu sur trois ans (2016-2018) afin d'inscrire son action dans une vision à long terme. Il souhaite participer au développement harmonieux du quartier avec la collaboration des citoyens et d'autres partenaires. Ce plan d'action sera révisé à chaque exercice financier, de manière à l'adapter en réaction aux différents changements ou impératifs qui surgiront en cours de route.

Les trois grandes orientations du plan d'action précédent sont maintenues pour 2016-2018 soit :

1. CONSOLIDATION ET CROISSANCE DE LA FONCTION RÉSIDENIELLE ET VIE QUOTIDIENNE
2. PRÉSERVATION DU CARACTÈRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL
3. RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE CONSEIL DE QUARTIER ET LES CITOYENS.

Pour chacune de ses orientations, le conseil de quartier a identifié des objectifs, des moyens et des actions spécifiques à accomplir, notamment sur la base des priorités et suggestions des citoyens consultés. Le plan d'action et la consultation électronique/sondage peuvent être consultés sur la page web du conseil sur le site de la ville à l'onglet « Réalisations ».

Les citoyens, qui ont exprimé leurs opinions lors de la consultation électronique, ont notamment réitéré leurs préoccupations concernant la consolidation et la croissance de la fonction résidentielle et, à cette fin, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Les priorités recensées sont les suivantes :

1. Services de proximité ;
2. Verdissement ;
3. Logement abordable ;

4. Sécurité, diversité et flexibilité des transports ;
5. Milieu de vie calme et accueillant pour une population variée.

Concernant la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier, les priorités sont l'intégration architecturale harmonieuse des nouvelles constructions et la rénovation des bâtiments historiques.

Parmi les actions proposées, certaines s'illustrent par leur originalité par rapport au plan d'action précédent, notamment :

- Évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'un réseau d'entraide citoyen.
- Effectuer des représentations auprès de la ville pour améliorer l'offre de lieux, tels un parc de jeux pour enfants, un jardin communautaire, etc.
- Créer un comité du CA pour documenter les enjeux rencontrés par les propriétaires privés dans la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel de leurs terrains et bâtiments ; identifier les ressources mises à leur disposition et faire des propositions, le cas échéant.
- Tenir des rencontres de discussion avec les résidents sur les enjeux du quartier pour approfondir ces questions et développer des solutions originales.

2.9 Médias, communications et Facebook

Durant la période, le président a donné une dizaine d'entrevues, médias écrits, radio et TV relativement aux dossiers d'actualité du Conseil.

De plus, pour informer les résidents du quartier, des communications statutaires normées propres aux convocations et avis, le conseil utilise régulièrement sa liste d'envoi qui s'établit, en avril 2017, à près de 200 abonnés. Le nombre d'abonnés de cette liste a augmenté de près de 20% depuis avril 2016. Les participants aux activités publiques du Conseil fournissent volontairement leurs adresses courriel pour qu'elles soient ajoutées à cette liste.

Aussi, le Conseil gère une page Facebook pour rejoindre ses membres et un plus large spectre de personnes ou organisations intéressées par ses activités. Depuis avril 2016, et en date d'avril 2017, le nombre des abonnés à notre page passait de 165 à 212, soit une augmentation de près de 30%. La portée de ses publications oscille entre une vingtaine et quelques milliers de personnes rejointes.

Par ses publications, le conseil informe le public de ses activités et des événements importants du quartier et mobilise ses membres autour d'initiatives liées à son plan d'action. Parmi les sujets abordés, en plus des affaires courantes concernant les assemblées publiques du conseil d'administration, notons les consultations autour de la mise à jour du PPU Colline Parlementaire, le projet de loi 122 et le retrait projeté du droit d'approbation référendaire, les consultations concernant l'offre de loisirs (piscine A. Couture), diverses consultations publiques concernant le zonage et les nouvelles provenant de la Table de concertation vélo des conseils de quartier. Le conseil répond aussi aux questions de citoyens ou de journalistes qui l'interpellent directement via sa page Facebook.

Encore cette année, le Conseil n'a pas eu recours à de la publicité payée sur Facebook.

Nos coordonnées sont :

www.facebook.com/vieuxquebecbcp

2.10 Plaintes, interventions de citoyens (25 avril 2016 au 10 avril 2017)

Nous intervenons auprès de l'arrondissement ou de la Ville à la demande de citoyens après que ceux-ci n'aient pu obtenir de réponses satisfaisantes à leurs requêtes légitimes et répétées. Ce fut le cas encore cette année de certaines plaintes. Dans les années précédentes, jusqu'il y a trois ans,

nous relevions les plaintes et requêtes adressées à la Ville relativement au territoire de notre conseil. Les données que nous utilisions provenaient de l'arrondissement et permettaient de rester au fait des irritants les plus importants pour les résidants (parcomètres, stationnements, déneigement, bruits, etc.) et de voir leur évolution. Malheureusement, cette année, tout comme pour les 3 dernières années, il n'a pas été possible d'obtenir ces informations, nous déplorons grandement cette situation et espérons que celle-ci se règlera prochainement.

Les résidants sont notamment préoccupés par le bruit de leur environnement, des inconvénients de grands événements, de la venue de certains projets de développement (modification de zonage) et du manque de stationnements sur rue vs nombre de vignettes. Principalement, certains résidants sont venus nous sensibiliser soit en nous faisant parvenir des courriels ou en venant nous rencontrer à nos assemblées publiques, relativement à leurs craintes appréhendées de perte de tranquillité de leurs voisinages suite à des modifications de zonage projetées dans leur secteur, c'est le cas notamment des modifications de zonage des projets Maison Kent 25 rue Saint-Louis Séminaire de Québec réf. Salle des Promotions et La Maison Béthanie, rue Couillard.

En matière de patrimoine, un résidant est aussi venu nous sensibiliser au dossier de la « Petite Maison-Blanche », 390 avenue Wilfrid Laurier, située près de la Tour Martello.

3. LES MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier exerce un pouvoir de recommandation. Les tableaux suivants présentent les dossiers traités par le conseil de quartier selon les périodes visées.

3.1 Période de janvier à décembre 2016

Le Conseil a traité un dossier de plus que la période équivalente de l'an dernier. Ces 7 dossiers de 2016 ont requis de sa part toute l'attention nécessaire, mais le Conseil a accordé aux dossiers Maison Kent (25 rue St-Louis) et Séminaire de Québec (Salle des promotions) des approches et évaluations adaptées à ceux-ci.

Mandats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif (Période de janvier à décembre 2016) Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11051Ma, R.C.A.1V.Q. 270 (25, rue Saint-Louis, quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline	Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11051Ma, R.C.A.1V.Q. 270 (25, rue Saint-Louis, quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire), mais en apportant les modifications suivantes : - Autoriser un magasin d'alimentation de 200 mètres carrés comprenant une aire de dégustation d'au plus 50 % de la superficie du magasin d'alimentation ; - Autoriser une terrasse d'une superficie maximale de 50 % de la superficie du magasin	La décision du conseil d'arrondissement a été : 1° D'abroger le projet de modification intitulé Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11051Ma, R.C.A.1V.Q. 270 ; 2° De présenter au conseil de quartier et à la population une nouvelle proposition, pour fins de discussion.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
	Parlementaire) 29 mars 2016	d'alimentation ; - Maintenir telles quelles les autres conditions de la grille de zonage actuellement en vigueur et n'y apporter aucune autre modification. De plus, sans faire partie intégrante de cette troisième option, le Conseil de quartier demande à l'arrondissement/la Ville de Québec que soit entamée dans les plus brefs délais une réflexion concernant une ou des modifications potentielles au zonage de la rue Saint-Louis afin de l'actualiser et de veiller à son dynamisme économique, et ce tout en s'inscrivant dans les préoccupations des résidents de ce secteur ».	
Consultation Urbanisme et zonage Séance de travail	Séance d'information et d'échanges : Dossier : 25, rue Saint-Louis (Maison Kent) 4 mai 2016	M. Alain Samson a présenté l'objectif de cette rencontre, soit de présenter en amont le projet de modification de zonage afin de solliciter l'opinion des membres. Aucune décision n'a été prise par le conseil d'administration. La recommandation du Conseil sera soumise ultérieurement lorsqu'un projet sera déposé. Plusieurs résidents du 33 rue Saint-Louis, voisins de la Maison Kent, ont remis une lettre au Conseil de quartier.	La consultation a eu lieu le 12 septembre 2016.
Consultation Urbanisme et zonage	Projet de modification du nom de la rue Saint-Amable pour celui de Jacques Parizeau. 8 juin 2016	Recommander au conseil de ville d'approuver le projet de modification du nom de la rue Saint-Amable pour la rue Jacques Parizeau. De plus, sans faire partie intégrante de la deuxième option, le conseil de quartier recommande fortement à la Ville de Québec de bonifier les aménagements physiques de la rue afin d'améliorer l'expérience des usagers et d'être conséquent avec l'hommage désiré envers M. Parizeau.	Semblable à la recommandation.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage	<p>Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11020Pa, R.C.A.IV.Q. 279 (Séminaire de Québec, quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire) 13 juin 2016</p>	<p>Afin de mieux évaluer les impacts de nuisance sonore sur le quartier et des autres irritants soulevés par les résidants reliés notamment à l'utilisation des salles du Séminaire de Québec et d'en documenter les répercussions ;</p> <p>Afin de permettre aux citoyens résidants et aux représentants du Séminaire de Québec d'entreprendre les discussions nécessaires pour en arriver à une solution de bon voisinage ;</p> <p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de sursoir à la demande de modification au zonage du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11020Pa, R.C.A.IV.Q. 279 et d'adopter une permission d'utilisation temporaire, et ce, jusqu'à la fin de janvier 2017.</p> <p>Par ailleurs, sans être dans la recommandation, il est proposé par M. Gilles Piché, appuyé par M. Pierre Baillargeon, de proposer à la Ville de Québec de mieux répertorier les plaintes du secteur relativement à la salle des promotions du Séminaire de Québec. Suite aux nombreux commentaires des résidants, il est proposé par M. Alain Samson, appuyé par Mme Francine Rivard que le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou entame une réflexion globale sur les évaluations de modifications de zonage touchant notamment les tranquillités et la qualité de vie des résidants du Vieux-Québec.</p>	Adoption par le conseil d'arrondissement d'un règlement modifié (différent de la recommandation du conseil de quartier).
Consultation Urbanisme et zonage	<p>Approbation d'un projet de modification intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur les lots 1 213 206, 1 213 211 et 1 213 212 du cadastre du Québec, R.C.A.IV.Q 286 et une demande d'occupation sur lesdits lots, R.C.A.IV.Q. 287 (25, rue Saint-Louis, quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire) 12 septembre 2016</p>	<p>Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de modifier l'article 939.264 du projet de modification intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur les lots numéros 1 213 206, 1 213 211 et 1 213 212 du cadastre du Québec, Règlement R.C.A.IV.Q 287, en apportant les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au paragraphe 7 : autoriser un maximum de 10 % de l'aire de l'établissement pour le café-terrasse ; - Malgré le 5e paragraphe du même article, ne pas permettre l'alcool sur le café-terrasse. <p>De plus, sans faire partie intégrante de cette troisième option, le Conseil de quartier demande à l'arrondissement/la Ville de Québec que soit entamée dans les plus brefs délais une réflexion concernant une ou des modifications potentielles au zonage de la rue Saint-Louis afin de l'actualiser et de veiller à son dynamisme économique, et ce, tout en s'inscrivant dans les préoccupations des résidants de ce secteur, et d'étendre cette réflexion à l'ensemble du territoire du quartier.</p>	Comme suite au vote du conseil d'arrondissement, il en a résulté un vote à l'égalité de ses membres occasionnant ainsi le rejet de la proposition du règlement, et ce, en vertu de l'article 328, de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle au Projet Ex Machina pour l'utilisation du lot numéro 1 213 723 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 292 (Les Aurores Boréales, quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire) 14 novembre 2016	Recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle au Projet Ex Machina pour l'utilisation du lot numéro 1 213 723 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 292 et d'envisager une pérennité de cette activité pour la présence d'une œuvre visuelle sur les silos. (Les Aurores Boréales, quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire)	Semblable à la recommandation.
Consultation Urbanisme et zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 2 525 644 du cadastre du Québec et à une demande d'occupation, R.C.A1.V.Q. 290 et R.C.A1.V.Q. 291 / (Les Ursulines / quartier VQ-CB-CP) 14 novembre 2016	Recommander au conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 2 525 644 du cadastre du Québec et à une demande d'occupation, R.C.A1.V.Q. 290 et R.C.A1.V.Q. 291 / (Les Ursulines / quartier VQ-CB-CP)	Semblable à la recommandation.

3.2 Période de janvier à avril 2107

Le Conseil a traité durant la période un total de 4 dossiers par rapport 1 dossier durant la même période l'an dernier. Essentiellement, en plus de celui de la Maison Béthanie, il s'agit de 2 dossiers relatifs aux modifications du PPU Colline Parlementaire qui concernaient 7 secteurs/établissements distincts situés exclusivement sur le territoire de notre Conseil et 2 dossiers touchant les territoires des 3 Conseils incluant le nôtre et St-Jean-Baptiste et Montcalm. Les membres de notre Conseil ont accordé beaucoup d'attention à ces modifications et à cet effet, notamment, les membres des trois Conseils ont bénéficié d'une séance de travail sur l'ensemble de ces modifications. Les enjeux sur notre territoire sont nombreux et touchent principalement des préoccupations de patrimoine soit des ajouts de dispositions permettant des actions Ville de préservation, ajouts de critères d'aménagement et d'acquisition de sites jugés de première importance, dispositions largement souhaitables, par exemple la préservation de l'Église Saint-Cœur-de-Marie, Maison Pollack, Petite Maison-Blanche (Tour Martello) et l'ajout au PPU de la zone Saint-Louis-de-Gonzague et Foyer Nazareth. De plus, une consultation en amont a été menée pour le projet d'agrandissement de la Maison Simons sur la côte de la Fabrique.

Mandats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif (Période de janvier à avril 2107)

Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage	<p>Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 11016Hb, R.C.A.IV.Q. 298</p> <p>(Maison Béthanie / quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire) 13 février 2017</p>	<p>Étant donné que le résultat du vote quant aux options n'a pu déterminer de recommandation pour ce dossier, le conseil de quartier laisse au conseil d'arrondissement le soin de prendre une décision dans ce dossier.</p> <p>Le résultat du vote a été :</p> <p>3 votes contre la proposition, statu quo</p> <p>3 votes pour la proposition</p>	En attente d'une décision du conseil d'arrondissement.
Consultation Urbanisme et zonage	<p>Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la Colline Parlementaire, R.C.A.IV.Q. 275</p> <p>27 février 2017</p>	<p><u>Fiche numéro 3 : 437-465, Grande-Allée Est (Règlement de concordance et PPU)</u></p> <p>Lors de la présentation du dossier, il a été mentionné dans l'objet de la modification que : « Malgré la hauteur maximale prescrite (13 mètres), permettre que 25 % de la projection au sol d'un bâtiment principal puisse atteindre 16 mètres ». Le requérant a spécifié au micro que ce pourcentage n'était pas de 25 %, mais de 46 % et que la Commission d'urbanisme avait donné son accord à ce pourcentage. Le conseiller en urbanisme a précisé que cet aspect serait vérifié rapidement dans les jours suivants de la demande d'opinion.</p> <p>Le conseiller en consultation publique a stipulé qu'exceptionnellement les membres du conseil d'administration du conseil de quartier pourront voter deux fois soit pour l'option présentée de 25 % et pour une troisième option soit celle « d'accepter la demande et de permettre que 46 % de la projection au sol d'un bâtiment principal puisse atteindre 16 mètres ».</p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande : 1</p> <p>Option B : Accepter la demande avec un pourcentage de 25 % : 4</p> <p>Option C : Accepter la demande avec un pourcentage de 46 % : 7</p> <p>Option C a été recommandée à la MAJORITÉ.</p>	En cours.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
		<p><u>Fiche numéro 4 : Le Montmorency, 165, Grande Allée Est (Règlement de concordance et PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande : 1</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 6</p> <p>Abstention : 1</p> <p>Option B a été recommandée à la MAJORITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 5 : Maison Mère-Mallet, 948, rue Richelieu (Règlement de concordance et PPU)</u></p> <p>Le conseil d'administration a adopté une troisième option devant être soumise au vote. Son libellé est le suivant :</p> <p>Refuser la demande. Toutefois, le conseil de quartier ne remet pas en question la mission de la Maison Mère-Mallet, mais le résultat de cette option représente l'expression des craintes du conseil de quartier que le bâtiment soit reconverti s'il devait passer entre les mains de d'autres propriétaires.</p> <p>Option A : Refuser la demande : 1</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 1</p> <p>Option C : Refuser la demande. Toutefois, le conseil de quartier ne remet pas en question la mission de la Maison Mère-Mallet, mais le résultat de cette option représente l'expression des craintes du conseil de quartier que le bâtiment soit reconverti s'il devait passer entre les mains de d'autres propriétaires. : 6</p> <p>Option C a été recommandée à la MAJORITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 6 : Site Saint-Louis-de-Gonzague et Foyer Nazareth (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande : 0</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 8</p> <p>Option B a été recommandée à l'UNANIMITÉ.</p>	

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
		<p><u>Fiche numéro 8 : Ancienne église Saint-Cœur-de-Marie (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande : 0</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 7</p> <p>Abstention : 1</p> <p>Option B a été recommandée à la MAJORITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 9 : Maison Pollack : 1, Grande-Allée Est (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande : 0</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 8</p> <p>Option B a été recommandée à l'UNANIMITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 10 : 390, avenue Wilfrid-Laurier (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande : 0</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 8</p> <p>Option B a été recommandée à l'UNANIMITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 11 : Études d'impact patrimonial (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande : 0</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 8</p> <p>Option B a été recommandée à l'UNANIMITÉ.</p> <p><u>Fiche numéro 12 : Dérogation mineure (PPU)</u></p> <p>RÉSULTAT DU VOTE ET RECOMMANDATION DU CONSEIL DE QUARTIER</p> <p>Option A : Refuser la demande : 2</p> <p>Option B : Accepter la demande telle que présentée : 5 et Abstention : 1</p> <p>Option B a été recommandée à la MAJORITÉ.</p>	

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil d'administration du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation Urbanisme et zonage Séance de travail	Séance d'information en amont : Dossier de la Maison Simons 13 mars 2017	L'Arrondissement de La Cité-Limoilou est venu consulter le conseil de quartier au sujet d'un futur dossier de consultation publique portant sur une modification de zonage portant sur un projet de réaménagement des édifices logeant la Maison Simons. Quoique favorables au projet présenté, les membres du conseil ont émis certaines réserves et ont présenté des propositions.	Dossier à l'étude par l'Arrondissement
Consultation Urbanisme et zonage	Approbation du projet de Règlement portant sur les modifications à apporter au Plan particulier d'urbanisme Colline Parlementaire 14 mars 2017	La recommandation du conseil relativement aux modifications du PPU Colline parlementaire propose un ajout d'une disposition permettant d'établir une vue d'ensemble d'aménagement et harmoniser les secteurs est/ouest situés à la tête de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Résolution 17-CA-08 ATTENDU QUE la tenue de consultation relativement à la modification du PPU Colline Parlementaire donne l'opportunité d'y apporter quelques améliorations ; ATTENDU QUE les îlots Lépine et Saint-Vincent-de-Paul, étant propriétés du même promoteur immobilier, cela facilite la conception d'un plan d'ensemble mettant en valeur ce site exceptionnel ATTENDU QUE dans le respect du patrimoine et de la silhouette urbaine du quartier, son traitement devrait être comparable à celui attribué à son site jumeau de l'autre côté de la tête de l'autoroute Dufferin-Montmorency, celui des Sœurs de la Charité de Québec, maintenant propriété de la fondation Jules-Dallaire. SUR UNE PROPOSITION DE M. ALAIN SAMSON DUMENT APPUYÉE PAR M. DOMINIC CLICHE, IL EST RÉSOLU de demander d'inclure au PPU Colline parlementaire, en regard des secteurs est et ouest de la tête de l'autoroute Dufferin-Montmorency, les mécanismes requis permettant d'établir une vision d'ensemble d'aménagement et de critères appropriés autant pour les îlots concernés que pour la falaise. Adoptée à l'unanimité.	En cours

4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

4.1 Participations des membres du conseil d'administration (2016)

En raison des impacts que certains dossiers ont sur la qualité de vie des citoyens et résidents du quartier, le conseil participe activement aux différents comités mis sur pied par la Ville ou à l'initiative du conseil de quartier et entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent soit par une désignation officielle d'un ou de membres du conseil de quartier auprès des comités de la Ville ou de ces organismes et regroupements, soit par des rencontres informelles de concertation des présidents des neuf (9) conseils de quartier de l'arrondissement afin de coordonner les dossiers communs à l'ensemble. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier un mandat à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. Au 10 avril 2017, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

Comités de la ville, organismes ou regroupements	Délégué
Table de concertation du Vieux-Québec	M. Alain Samson
Comité de cohabitation Port-Communauté, CCPC (ancien nom : Comité de relations avec la communauté — Port de Québec)	M. Alain Samson
Dossiers sur la circulation, le transport et le stationnement	MM. Laurent Généreux, Pierre Baillargeon, Dominic Cliche
Dossier sur la piétonnisation	Mme Rachel Mathieu, MM. Laurent Généreux, Dominic Cliche
Dossier habitation, logement	MM. Alain Samson, Dominic Cliche
Table de concertation des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou	M. Alain Samson
Table de concertation Vélo des conseils de quartier	MM. Dominic Cliche, Pierre Baillargeon
Loisirs organisés dans le Vieux-Québec	MM. Alain Samson, Laurent Généreux (piscine A. Couture)
Comité de vigilance des activités portuaires (M ^{me} Suzanne Verreault)	M. Alain Samson
Comité sur le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur	M. Dominic Cliche
Comité plan triennal de propreté de l'arrondissement de La Cité-Limoilou	M. Dominic Cliche
Grands événements	M. Alain Samson
Dossier compost, qualité de vie de quartier, communautaire	Mme Rachel Mathieu
Plan d'action et Initiative « Vision » pour notre quartier	M. Dominic Cliche, Mme Francine Rivard
Facebook, communication	M. Dominic Cliche

4.2 Autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par la Ville et par des organismes du Vieux-Québec ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. Comme par les années passées les membres ont participé à l'activité de reconnaissance des bénévoles de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER (2016)

Les citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants (es) de l'arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. Les principaux points soulevés par le public ont été :

- Réalisation d'une murale sur un immeuble de la rue Sault-au-Matelot ;
- L'opposition d'un groupe de citoyens contre l'arrondissement concernant le dossier du 8-10 Terrasse Dufferin ;
- Le dossier du 25, rue Saint-Louis (Maison Kent) ;

Afin de prendre connaissance de tous les points soulevés par les citoyens et les citoyennes, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Ville de Québec, à l'onglet Vie démocratique, Conseil de quartier, cliquer sur Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et visualiser les procès-verbaux.

6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE (2016)

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, la conseillère municipale du quartier dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la Ville. Les principaux points mentionnés par la conseillère ont été :

- La liste des rues qui seront rénovées en 2016 ;
- Dépôt à la Table de concertation du Vieux-Québec d'un plan concept concernant l'Îlot Charlevoix ;
- Le Bassin Louise ;
- Les nids de poule et le mauvais état des trottoirs ;
- La situation de la Petite Maison-Blanche qu'il faudrait préserver sur la rue Wilfrid-Laurier;
- Sa rencontre citoyenne ;
- Les activités de Noël dans le secteur du Petit Champlain ;
- Le dossier du 25, rue Saint-Louis (Maison Kent) ;
- Son élection à titre de chef du parti Démocratie Québec ;
- La réflexion en cours de l'Arrondissement sur la réglementation de zonage du quartier.

Afin de prendre connaissance de l'ensemble des points soulevés par la conseillère, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Ville de Québec, à l'onglet Vie démocratique, Conseil de quartier, cliquer sur Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire et visualiser les procès-verbaux.

7. LE PLAN D’ACTION 2016-2018, adopté le 8 février 2016, CA-16-08

Plan d’action 2016 – 2018

Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire

« Le plan d’action est un outil qui vise à guider les interventions du conseil de quartier et à faciliter le travail du conseil d’administration »¹. Le dernier plan d’action du conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire (*ci-après* : le conseil de quartier) a été adopté en novembre 2012, initialement prévu pour les années 2012-2013. Ce plan d’action a guidé les membres dans tous leurs travaux et décisions rendues jusqu’à maintenant. Il s’avère néanmoins essentiel, aujourd’hui, de le mettre à jour pour nous assurer qu’il est toujours adapté, efficient et en lien avec les attentes des résidants du quartier.

Pour effectuer cette mise à jour, le conseil de quartier s’est appuyé sur les commentaires des citoyens au cours des deux derniers exercices financiers (2013-2014 et 2014-2015), sur enjeux rencontrés (projets soumis, controverses, etc.) et sur une consultation électronique de ses membres menée à l’automne 2015.

Parmi les inquiétudes dont nous ont fait part nos membres figurent le maintien de résidants permanents et l’accroissement de leur nombre, principalement dans le Vieux-Québec. Déjà les États généraux du Vieux-Québec avaient permis de constater une diminution de 10% des résidants permanents, à quoi se sont ajoutées notamment des annonces sur le déménagement de l’Hôtel-Dieu de Québec. La première orientation du plan d’action de 2012-2013, soit la « Consolidation et croissance de la fonction résidentielle », est donc maintenue dans la mise à jour du plan d’action pour 2016-2018.

Le conseil de quartier a aussi été interpellé fréquemment au sujet de projets de développement du Vieux-Québec, notamment du Vieux-Port. On lui a exprimé des préoccupations concernant le secteur de la Grande Allée. Il s’est prononcé sur divers travaux de construction et d’aménagement ainsi que sur plusieurs demandes de modification de zonage. Tous ces sujets ont des impacts sur la préservation du caractère historique, architectural et culturel du quartier. C’est pourquoi l’orientation de « Préservation du caractère historique, architectural et culturel » est aussi maintenue.

Enfin, le conseil de quartier est « un interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation publique » et « un organisme à but non lucratif créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et les citoyens d’un quartier². Pour s’assurer de bien remplir ce rôle essentiel, l’orientation visant le « Renforcement des liens entre le conseil de quartier et les citoyens » est aussi maintenue.

Le conseil de quartier propose l’adoption d’un plan d’action étendu sur trois ans (2016-2018) afin d’inscrire son action dans une vision à long terme. Il souhaite ainsi participer au développement harmonieux de notre quartier avec la collaboration des citoyens et autres partenaires. Ce plan d’action sera révisé à chaque exercice financier, de manière à l’adapter en réaction aux différents changements ou impératifs qui surgiront en cours de route.

Le tableau qui suit présente les objectifs, moyens et actions envisagés pour concrétiser ces orientations.

¹ *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 120.

² *Guide de participation – Conseil de quartier*, Ville de Québec, p. 15.

Plan d'action 2016 – 2018

ORIENTATION 1 - CONSOLIDATION ET CROISSANCE DE LA FONCTION RÉSIDENTIELLE ET VIE QUOTIDIENNE		
OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
<p>1.1 Favoriser la rétention et la croissance du nombre de résidants permanents dans le quartier principalement pour le Vieux-Québec, et la qualité de vie des résidants sur l'ensemble du territoire (VQ-CB-CP)</p>	<p>1.1.1 Appuyer la promotion d'incitatifs favorisant la rétention et l'accroissement des résidants permanents, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des résolutions du CA en lien avec cet objectif; - des interventions auprès de divers comités tels que la table de concertation du VQ, le comité vigilance des activités portuaires ou autres, appuyant cet objectif; - des initiatives propres au conseil de quartier; - des appuis ou du soutien aux initiatives du quartier en lien avec l'objectif, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte systématiquement les effets sur la fonction résidentielle des mesures, projets ou enjeux discutés au conseil de quartier et adopter des résolutions en ce sens, lorsque pertinent. - Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la rétention et l'accroissement des résidants permanents. - Créer des comités du CA et assurer le suivi de dossiers concernant, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> o L'offre de loisirs; o Les services de proximité et le marché du Vieux-Port - Soutenir toute autre initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> o Services de proximité; o Verdissement; o Logement abordable; o Sécurité, diversité et flexibilité des transports; o Milieu de vie calme et accueillant pour une population variée.

1.2 Accroître le sentiment d'appartenance des résidants du quartier	<p>1.2.1 Promouvoir des activités susceptibles d'accroître le sentiment d'appartenance des résidants, notamment par des activités citoyennes, à l'initiative du CQ ou en collaboration avec d'autres organismes du quartier.</p> <p>1.2.2 Promouvoir la création de lieux de rencontre, permanents ou périodiques, pour les résidants permanents, idéalement dans une perspective multigénérationnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer chaque année avec d'autres organismes du quartier (CCVQ, SDC, etc.) lors d'au moins une activité lorsque sollicité ou de l'initiative du conseil de quartier. - Évaluer la faisabilité de la mise sur pied d'un réseau d'entraide citoyen. - Établir une collaboration avec des organismes des quartiers adjacents pour des activités communes. - Effectuer des représentations auprès de la ville pour améliorer l'offre de tels lieux, comme un parc de jeux pour enfants, un jardin communautaire, etc.
---	---	--

ORIENTATION 2 - PRÉSERVATION DU CARACTÈRE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET CULTUREL

OBJECTIF	MOYENS	ACTIONS
2.1 Promouvoir la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier	<p>2.1.1 Soutenir les interventions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la participation des administrateurs aux interventions et comités pertinents; - des appuis à des initiatives, par exemple en utilisant le budget d'administration ou d'initiative (selon disponibilité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Déléguer un membre du CA sur tout comité ayant un effet possible sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier, notamment le comité d'orientation Grande Allée. - Soutenir toute initiative jugée pertinente pour l'atteinte de l'objectif, avec comme priorités : <ul style="list-style-type: none"> o Intégration architecturale harmonieuse des nouvelles constructions; o Rénovation des bâtiments historiques.

	<p>2.1.2 Proposer des actions visant à préserver le caractère historique, architectural et culturel du quartier ou à sensibiliser les citoyens à cet enjeu.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Prendre en compte les effets des mesures, projets ou enjeux discutés au conseil de quartier sur la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel du quartier et adopter des résolutions en ce sens lorsque pertinent.- Créer un comité du CA pour documenter les enjeux rencontrés par les propriétaires privés dans la préservation du caractère historique, architectural, culturel et naturel de leurs terrains et bâtiments; identifier les ressources mises à leur disposition et faire des propositions, le cas échéant.- Organiser chaque année au moins une conférence ou formation ouverte au grand public, par exemple :<ul style="list-style-type: none">o Conférence « Découverte sur le Vieux-Québec », par M. David Mendel, historien, 13 avril 2015.
--	---	--

ORIENTATION 3 – RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE CONSEIL DE QUARTIER ET LES CITOYENS		
OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
3.1 Accroître la visibilité du conseil de quartier auprès des citoyens	3.1.1 Utiliser divers outils de communications, notamment : -Liste d’envoi (courrier électronique); -Page Facebook officielle; -Médias locaux; -Interventions du Président dans les médias lorsque sollicité.	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une politique de gestion des médias sociaux. - Accroître notre réseau Facebook en s’abonnant à la page de divers acteurs du quartier et de la ville. - Solliciter au moins deux articles par année dans les médias locaux sur des enjeux jugés prioritaires par le conseil de quartier et répondre avec diligence aux demandes des médias; - Effectuer au moins une publication par semaine sur la page Facebook officielle.
3.2 Assurer le maintien des communications entre les citoyens et le conseil de quartier	3.2.1 Soutenir les citoyens dans leurs demandes et plaintes.	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un suivi de chaque demande ou plainte portée à l’attention du conseil de quartier. - En informer nos membres au moyen de la liste d’envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent.
	3.2.2 Faire connaître les initiatives, actions et résolutions du conseil de quartier, notamment par les outils déterminés au point 3.1.1.	<ul style="list-style-type: none"> - Informer nos membres au moyen de la liste d’envoi et de la page Facebook, lorsque pertinent. - Intervenir dans les médias, lorsque pertinent. - Publier les résultats de toutes les consultations publiques du conseil de quartier.

	<p>3.2.3 Consulter activement les membres du conseil de quartier sur les projets et enjeux pouvant affecter la vie quotidienne et citoyenne, et pour mieux connaître leurs préoccupations concernant le quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Organiser une consultation publique sur le plan d'action de la table de concertation du Vieux-Québec, à la suite de son dépôt;- Organiser une séance d'information et de consultation sur les silos à billes de bois au Cap-Blanc;- Tenir toute autre forme de consultation (physique ou électronique) lorsque les circonstances le requièrent.- Tenir des rencontres de discussion avec les résidants sur les enjeux du quartier pour approfondir ces questions et développer des solutions originales.
--	---	---

8. LES SUIVIS DES RÉOLUTIONS DU 25 AVRIL 2016 AU 10 AVRIL 2017

Date	Résolution	Transmission/ Accusé de réception	Destinataire	Sui vis
2016-05-04	<u>CA-16-23</u> Piste cyclable utilitaire vs Place des canotiers, travaux et après		Table Vélo des conseils de quartier Équipe conception de la Place et Ville Société québécoise des infrastructures	Transmis
2016-06-13	<u>CA-16-30</u> Désignation du président, Alain Samson, pour siéger au Comité de sélection « Appel de projets » du Plan d'action de la table de concertation du Vieux-Québec à titre de représentant citoyen		Table de concertation du Vieux-Québec	Transmis
2016-10-04	<u>CA-16-32</u> Demande au Conseil d'arrondissement, réf. Budget d'initiative pour frais supplémentaires pour les compostières, réf. CA-16-13 et CA-16-14		Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou	L'Arrondissement a accepté la demande
2016-10-04	<u>CA-16-33</u> Demande pour la mise en place urgente des dossiers Vélo et intersections dangereuses Vieux-Québec		Table de concertation du Vieux-Québec	En cours, étude débutera sous peu
2016-10-04	<u>CA-16-34</u> Problématique piste cyclable Place des canotiers, Dalhousie et Port. Désignation de Pierre Baillargeon comme responsable du dossier pour entreprendre démarches et envoi lettre		Intervenants concernés notamment Ville Table de concertation vélo	En cours, Ville annoncera sous peu la solution
2016-10-04	<u>CA-16-35</u> Projet de loi 109, réf. Abolition référendum villes. Demande commission parlementaire et signature par le président du mémoire à déposer.		Commission parlementaire visée et ministres responsables	Commission parlementaire le 15-11-16
2016-11-14	<u>CA-16-36</u> Dossier Séminaire modification zonage. Tenue d'une 2e rencontre de travail, problématiques avec voisinage réf. Salle des promotions		Arrondissement La Cité Limoilou	Rencontre a été effectuée
2016-12-12	<u>CA-16-39</u> SPA à l'Anse Brown : Demande pour que la Ville exerce ses pouvoirs en matière de zonage et la création d'un comité conjoint Ville Port et citoyens pour l'établissement d'une Vision d'ensemble et commune		Ville de Québec Port de Québec	Transmis, le CCPC (PORT) a pris note pour suivi
2017-01-09	<u>CA-17-02</u> Demande d'ajout d'une plage horaire Piscine A. Couture du Collège François-de-Laval		Arrondissement La Cité Limoilou : Suzanne Verreault Claude Lirette	En cours
2017-02-13	<u>CA-17-05</u> Mémoire « Schéma d'aménagement Ville réf. Mobilité durable » de la Table concertation Vélo, autorisation à Pierre Baillargeon pour entériner		Table de concertation Vélo	Transmis
2017-02-13	<u>CA-17-06</u> Projet de loi 122, réf. Abolition référendum villes. Demande commission parlementaire et signature par le président du mémoire à déposer.		Commission parlementaire visée et ministres responsables	Commission parlementaire le 15-02-17
2017-03-13	<u>CA-17-08</u>		Arrondissement La Cité Limoilou	Déposée

Date	Résolution	Transmission/ Accusé de réception	Destinataire	Sui vis
	Ajout au PPU Colline parlementaire harmonisation est-ouest tête autoroute Dufferin-Montmorency			14-03-17

9. LES ÉTATS FINANCIERS

États financiers au 31 décembre 2016

LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-QUÉBEC CAP-BLANC-COLLINE PARLEMENTAIRE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	567 \$	635 \$
Subvention à recevoir	0 \$	0 \$
	<u>567 \$</u>	<u>635 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	134 \$	300 \$
Actif net		
Affecté	134 \$	300 \$
Non affecté	433 \$	335 \$
	<u>567 \$</u>	<u>635 \$</u>

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

	2016	2015
	<hr/>	<hr/>
Produits	0 \$	0 \$
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1166 \$	992 \$
Projet	3705 \$	0 \$
Subventions – Autres	0 \$	0 \$
	<hr/>	<hr/>
	4871 \$	992 \$
	<hr/>	<hr/>
Charges		
Fonctionnement	918 \$	1165 \$
Projets	3854 \$	0 \$
	<hr/>	<hr/>
	4772 \$	1165 \$
	<hr/>	<hr/>
Excédent des produits par rapport aux charges	99 \$	(173) \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	335 \$	508 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	434 \$	335 \$
	<hr/>	<hr/>
	434 \$	335 \$
	<hr/>	<hr/>

Au nom du conseil de quartier :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 3 décembre 2007, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.